

Service animation jeunesse
éducation populaire et vie étudiante
VK

10

R A P P O R T

OBJET : FINANCEMENT DE L'OPERATION « SPECTACLES EN RECOMMANDÉ »

En 2011, la Ligue de l'Enseignement a choisi la Moselle pour organiser son évènement national itinérant en matière de spectacles vivants intitulé « *Spectacles en recommandé* ». Metz aura ainsi la chance d'accueillir une grande partie de la programmation du lundi 17 au vendredi 21 janvier à l'Arsenal et aux Trinitaires. D'autres villes seront également concernées par cette manifestation exceptionnelle, puisque des spectacles sont prévus à Florange, Maizières-Lès-Metz et Rombas.

L'objectif de cette opération est de constituer un espace de réflexion sur la diffusion artistique en direction du jeune public et de susciter la mise en place de projets de diffusion artistique faisant l'objet d'accompagnement (animation, ateliers, formation...). Pendant une semaine, une vingtaine de spectacles, une soixantaine d'artistes et près de 200 programmeurs seront accueillis. Certaines représentations seront ouvertes aux enfants et à leurs familles; des temps de rencontre avec les artistes, des débats seront également proposés.

L'accueil d'un tel évènement présente un intérêt certain pour la Ville, notamment parce qu'il fait écho à la nouvelle politique initiée par le service de l'action éducative périscolaire en terme de programmation jeune public (certains spectacles pourraient d'ailleurs être intégrés dans la programmation à destination des écoles). « *Spectacles en recommandé* » peut également être l'occasion d'engager une réflexion sur la programmation jeune public au sein des associations socio éducatives et/ou des structures culturelles de la Ville, en cohérence avec les actions déjà existantes.

L'Association sollicite le partenariat de la Ville de Metz pour l'organisation de cet évènement, ainsi qu'une subvention. Le montant total de l'opération s'élève à 122 485 € dont 55% alloués au budget artistique et technique, 25 % pour l'accueil des participants, 15 % aux frais d'organisation et 5 % aux frais de communication et d'édition. Les communes de Florange, Maizières-Lès-Metz et Rombas interviennent respectivement à hauteur de 2 500 €, 5 500 € et 4 500 €. Le Conseil Général est également sollicité à hauteur de 10 000 €. Il est proposé d'accorder une subvention de 15 000 €. La proportion des spectacles programmés dans chaque ville est conforme à l'engagement financier de la collectivité, ainsi Metz accueillera les 2/3 de la programmation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

M O T I O N

OBJET : FINANCEMENT DE L'OPERATION « SPECTACLES EN RECOMMANDÉ »

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu l'intérêt pour la Ville d'accueillir un évènement de promotion du spectacle jeune public,

DECIDE d'accorder la subvention suivante pour l'organisation de l'opération « Spectacles en Recommandé » :

- | | |
|--|----------|
| - Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques
de la Moselle | 15 000 € |
|--|----------|

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI